

ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

Réf : AT/DO/SDT/461/2020

1^{er} AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) IDENTIFICATION DES PARTIES

Service contractant : La Direction opérationnelle d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mme **ARIBI FOUZIA** sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaia
Partenaire cocontractant Entreprise : **EGTPH BENALILECHE AMIR** représentée par son gérant Mr **BEN ALILECHE AMIR**, sis à : Cité FAZA EL KANNAR NOUCHFI W. JIJEL

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N° 38/2020) portant : Réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement de câble à fibres optiques

LOT N°01: Tronçon BOUDJELIL CT BENI MANSOUR – URAD ALLAGHANE.

- ODS de démarrage des travaux : LOT N° 01 : n° 155/2020 du 18/07/2020, notifié le 19/07/2020
- Délai de réalisation : 50 jours

3) 1^{ère} mise en demeure :

- *Objet de la mise en demeure : suite à la visite du chantier effectuée par le surveillant de chantier le représentant de la DO le 13/12/2020, le 14-12-2020 et le 15-12-2020, ils ont constaté le non respect des recommandations des techniciens ainsi leurs instructions à savoir :*

- *le nettoyage des déblais*
- *la remise en état de la tranché en béton sur une distance de 4 KM*
- *les balises de signalisation*
- *Obturation immédiates des tranchés en discontinues laissées ouvertes et qui présente un danger permanents aux usagers de la route*

De ce fait ; vous été tenus de renforcer votre chantier en moyens humains et matériels, pour permettre l'achèvement total des carences sus citées dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuelles et aux normes des spécifications techniques du contrat en vigueur.

- *Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours après la parution de cet avis de mise en demeure dans le site WEB d'ALGERIE TELECOM.*

- *Sanction prévus en cas de refus d'exécution :*

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Algérie Telecom se réserve le doit l'appliquer la réglementation en vigueurs.

Accusé de réception

Date 22/12/2020

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)



La Directrice
Bejaia le 16-12-2020

Directeur Opérationnel de Béjaïa P/I

AIT DAHMANE Nabii